

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE,
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue le 08 août 2022 à compter de 19 h et à laquelle étaient présents :

Monsieur le Maire	Pierre Gagné
Mesdames les conseillères	Joanie Thibault Josée Gougeon
Messieurs les conseillers	Réjean Desjardins Marc-André Routhier Ghislain Collin
Était absent :	Jocelyn Démétré

La directrice générale, Maude Tourangeau, est également présente.

Nombre de citoyens : 21

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la séance à 19 h 00.

VALIDATION DU QUORUM

Le quorum est constaté.

2022-08-3136 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Josée Gougeon et adopté à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour tel qu'il est proposé :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 juillet 2022.
 - 3.2 Suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 juillet 2022.
- 4. TRÉSORERIE**
 - 4.1 Comptes à payer de l'état des revenus et dépenses pour le mois de juillet 2022.
- 5. AFFAIRES GÉNÉRALES**
- 6. RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1 Nomination du poste de responsable de la bibliothèque.
 - 6.2 Affichage et embauche d'un journalier/chauffeur-opérateur.
 - 6.3 Nomination d'une greffière-trésorière adjointe.

7. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1 Confirmation de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain pour la demande pour entreprendre une démarche MADA.
- 7.2 Nomination d'un conseiller responsable dans le cadre du projet MADA.
- 7.3 L'adoption de la mise sur pied du comité de pilotage (MADA).
- 7.4 Lettre d'appui dans le Projet Éco-Musée-Mobile.
- 7.5 Mandater Handie Ladouceur Directrice loisirs, culture et vie communautaires pour être signataire dans divers projets de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 8.1 Adoption d'un second projet de règlement relatif au zonage. (art. 128 LAU).
- 8.2 Nomination du Chemin des Pèlerins à la toponymie.
- 8.3 Demande d'appui de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau quant à la demande au gouvernement du Québec concernant l'investissement dans le cadre du projet pilote en planification collaborative-Filiale forestière en Outaouais et Laurentides.
- 8.4 Addenda pour faire une modification sur le matricule et le lot de la résolution 2022-06-3118 dans le titre de celle-ci.
- 8.5 Demande de dérogation mineure/Matricule 6516 84 6412 lot (5236976) 11 chemin de la Savane.
- 8.6 Embauche d'un urbaniste agréé contractuel.
- 8.7 Résolution de tolérance sur l'emplacement d'un garage située au 489 route 309 sud.

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Avis de motion et dépôt de projet de règlement 316 sur la prévention des incendies.

10. CORRESPONDANCE

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2022-08-3137

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 11 JUILLET 2022.

Il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et adopté à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 juillet 2022, tel qu'il est proposé.

ADOPTÉE

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 11 JUILLET 2022

Aucun suivi

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES
REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUILLET
2022**

Il est proposé par le conseiller Marc-André Routhier et adopté à l'unanimité, d'accepter la liste des comptes à payer et l'état des revenus et dépenses pour le mois de juillet 2022 telle qu'elle est présentée :

<u>ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUILLET 2022</u>		
Solde au 30 juin 2022	624 231,23 \$	
Dépôts taxes municipales	265 385,62 \$	
Dépôts autres revenus	9 818,59 \$	
<i>PAVL ch. Double vocation</i>	11 200,00 \$	
<i>Annulation d'encaissement</i>	-781,89 \$	
Intérêts	718,47 \$	
Total des revenus	286 340,79 \$	
Liquidité	675 582,09 \$	
Intérêt sur liquidité	662,63 \$	
Total des liquidités disponibles	1 586 816,74 \$	
Total	1 586 816,74 \$	
Chèques fournisseurs	16 739,21 \$	C22000070 à C2200078
Déboursés fournisseurs	31 358,96 \$	L2200066 à L2200075
Déboursés manuels fournisseurs		
Paiements directs fournisseurs	164 377,11 \$	P2200276 à P2200324
Salaires mensuels	53 616,25 \$	
Paiements mensuels (Camions & Autres)	18 136,88 \$	
Total des dépenses	284 228,41 \$	
Solde de banque	626 343,61 \$	
Placement	676 244,72 \$	
Liquidités disponibles avant retenue	1 302 588,33 \$	
Retenus fournisseurs		
	1 302 588,33 \$	
Liquidités disponibles		

Je, directrice générale et greffière-trésorière, Maude Tourangeau, certifie qu'il y avait, lors de l'émission des chèques et des paiements préautorisés ci-haut, les crédits suffisants pour payer les dépenses autorisées.

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

2022-08-3139 NOMINATION DU POSTE DE RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain a fait l'affichage d'un poste de responsable à la bibliothèque.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Gougeon et adopté à l'unanimité d'embaucher madame Marjolaine Duciaume au poste de responsable à la bibliothèque.

ADOPTÉE

2022-08-3140 AFFICHAGE ET EMBAUCHE D'UN JOURNALIER/CHAUFFEUR-OPÉRATEUR.

CONSIDÉRANT la démission d'un journalier/chauffeur-opérateur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Joanie Thibault-et résolu à l'unanimité, de procéder à l'affichage du poste de journalier/chauffeur opérateur.

ADOPTÉE

2022-08-3141 NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE.

CONSIDÉRANT la démission de monsieur François Landry à titre de Directeur du service financier et greffier-trésorier.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et résolu à l'unanimité de nommer madame Handie Ladouceur comme greffière-trésorière adjointe.

ADOPTÉE

LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT

2022-08-3142 CONFIRMATION ET ACCEPTATION DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN DE LA DEMANDE POUR ENTREPRENDRE UNE DÉMARCHE MADA.

CONSIDÉRANT l'importance que la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain accorde à la qualité du milieu de vie offerte aux aînés afin de favoriser leur épanouissement;

CONSIDÉRANT l'importance des enjeux liés au vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Pontmain situe les aînés au cœur de ses interventions municipales;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Pontmain désire poursuivre les améliorations de ses services et ses structures de façon à favoriser la participation des aînés;

CONSIDÉRANT la volonté des élus municipaux à mettre à jour sa politique MADA et à adopter éventuellement un nouveau plan d'action;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josée Gougeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit;

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Pontmain confirme, auprès du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux, la demande pour entreprendre la démarche MADA afin d'élaborer une politique et un plan d'action.

QUE la Directrice loisirs, culture et vie communautaire soit autorisée à signer tout formulaire ou protocole en lien avec notre démarche « Municipalité amie des aînés ».

ADOPTÉE

2022-08-3143 NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILLES ET AÎNÉS.

CONSIDÉRANT l'impact de toutes les décisions et de tous les projets du conseil sur la qualité de vie des familles et aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanie Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain désigne Monsieur Marc-André Routhier « responsable des questions familles et aînés (RQFA) »;

QUE cette personne ait pour mandat d'assurer le lien avec la communauté sur toutes les questions touchant aux familles et aux aînés;

QU'elle ait la responsabilité de la démarche MADA et qu'elle assure, au nom du conseil, le bon cheminement du développement et du suivi de ladite politique.

ADOPTÉE

2022-08-3144 L'ADOPTION ET NOMINATION DU COMITÉ DE PILOTAGE MADA.

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain d'élaborer une politique Municipalité amie des aînés (MADA) pour assurer un milieu de vie de qualité aux aînés de son territoire;

CONSIDÉRANT que le cheminement de la MADA nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un comité de pilotage est fondamentale au cheminement de la politique Municipalité amie des aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain procède à la nomination du comité de pilotage MADA sous la responsabilité de l' élu responsable des questions familiales et aînées (RQFA). Les membres constituant ce comité de pilotage MADA ainsi que la représentation qu'ils y offrent selon leur emploi présent ou passé, leur implication dans la communauté profitable à ce comité ou encore la connaissance de leur milieu et des enjeux sont:

- Madame Lise Lavergne (citoyenne et représentante des aînés)
- Madame Romance Grenier (citoyenne et représentante des aînés)

- Monsieur Alain Lampron (président du club Age d'Or Arc-en-Ciel de N-D-de-Pontmain)
- Monsieur Marc-André Routhier (Conseiller municipal)
Madame Handie Ladouceur (Chargée de projet MADA et Directrice loisirs, culture et vie communautaire de Notre-Dame-de-Pontmain).

ADOPTÉE

2022-08-3145 LETTRE D'APPUI DANS LE PROJET ÉCO-MUSÉE-MOBILE.

ATTENDU QUE la Municipalité a à cœur le développement culturel sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josée Gougeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une lettre d'appui soit transmise à monsieur Fournier, comme demandé.

ADOPTÉE

2022-08-3146 MANDATER HANDIE LADOUCEUR DIRECTRICE LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE POUR ÊTRE SIGNATAIRE DANS DIVERS PROJETS DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN.

ATTENDU QUE Handie Ladouceur a été engagée comme directrice loisirs, culture et vie communautaire et greffière-trésorière adjointe;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que Handie Ladouceur soit et est nommée signataire dans divers projets de la Municipalité en lien avec le département loisirs, culture et vie communautaire et est ainsi autorisée à signer tout document nécessaire au bon fonctionnement de l'administration de la Municipalité relativement à ce département

ADOPTÉE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2022-08-3147 ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE. (ART.128 LAU.)

Il est proposé par le conseiller Marc-André Routhier et adopté à l'unanimité, adopter le second projet de règlement relatif au zonage 269-2-2022, modifiant le règlement 269-1-2022 pour le zonage agricole A-01 afin que celui-ci permette la construction de maison tel que prévu au schéma d'aménagement. (art. 124 LAU).

Le projet de règlement 269-2-2022 peut être consulté au bureau municipal de la Municipalité situé au 5, rue de l'église aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site de la Municipalité à www.munpontmain.qc.ca ou une demande peut être adressé par courriel à info@munpontmain.qc.ca.

ADOPTÉE

2022-08-3148 NOMINATION DU CHEMIN PÈLERIN À LA TOPONYMIE.

CONSIDÉRANT qu'une demande sera faite à la toponymie pour la nomination du chemin Pèlerin.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité de déposer une demande d'officialisation auprès de la Commission de toponymie.

ADOPTÉE

2022-08-3149 DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU QUANT À LA DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC CONCERNANT L'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU PROJET PILOTE EN PLANIFICATION COLLABORATIVE-FILIALE FORESTIÈRE EN OUTAOUAIS ET LAURENTIDES.

ATTENDU la demande d'appui de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau quant à la demande au gouvernement du Québec concernant l'investissement dans le cadre du projet pilote en planification collaborative-Filiale forestière en Outaouais et Laurentides, aux termes de la résolution 2022-R-AG229;

ATTENDU la fermeture de l'usine Fortress de Thurso en 2019, mettant à risque la filière forestière de l'Outaouais et des Laurentides;

ATTENDU la formation d'une cellule de crise par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, afin de trouver rapidement des solutions aux risques occasionnées par cette fermeture;

ATTENDU que suite à plusieurs travaux réalisés par la cellule de crise, un Projet pilote de planification collaborative a été mis en place afin de revoir la façon de fonctionner à tous les niveaux, de façon à diminuer le coût total de la fibre;

ATTENDU que les travaux en cours du projet pilote permettent déjà de prévoir des gains potentiels de plus 2000\$/ha à échéance;

ATTENDU la demande déposée au gouvernement du Québec, demandant au gouvernement un investissement de 2000\$/ha régressif sur une période de 6 ans;

ATTENDU que cet investissement permettrait d'assurer la viabilité la filiale forestière de l'Outaouais et des Laurentides pendant la réalisation des travaux du Projet pilote de planification collaborative;

ATTENDU que les investissements totaux demandés sur 6 ans sont estimés entre 68 800 000\$ et 96 000 000\$;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère madame Josée Gougeon et résolu à l'unanimité d'appui la MRC dans sa démarche.

ADOPTÉE

2022-08-3150 ADDENDA POUR FAIRE UNE MODIFICATION SUR LE MATRICULE ET LE LOT DE LA RÉOLUTION 2022-06-3118 DANS LE TITRE DE CELLE-CI.

CONSIDÉRANT que lors de la transcription dans le procès-verbal de la demande de la dérogation mineure il a eu une erreur avec le matricule

6415 76 0098 et le lot est 5 237 035, nous aurions dû lire comme-ci soit le matricule 7427 51 2468 et le lot 6 399 810.

EN CONSÉQUENCE il est résolu par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité de faire un addenda pour faire une modification sur ceux-ci.

ADOPTÉE

2022-08-3151 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE/MATRICULE 6516 84 6412 ET LE LOT (5 236 976), 11 CHEMIN DE LA SAVANE.

ATTENDU que le demandeur, est propriétaire du matricule 6516 84 6412, situé sur le lot 5 236 976 faisant partie du cadastre officiel du Québec, présente une demande de dérogation mineure portant le numéro DRL220258.

ATTENDU que le propriétaire désire construire un garage de grande envergure (113.13 m carrés) sur ce terrain situé en zone vil-9.

ATTENDU que toutes les marges de reculs seraient respectées.

ATTENDU que le r164 relatif au zonage art. 8.3.2 prohibe les garages de plus de 70 m carrés dans cette zone et que le garage aurait 113.13 m carrés, soit dérogatoires, de 43.13m carrés.

CONSIDÉRANT que toutes les marges de reculs sont respectées.

CONSIDÉRANT que le bâtiment accessoire ne sera en aucun temps, et ceci de manière permanente occasionnelle, ou temporaire habitable.

CONSIDÉRANT que ce bâtiment ne crée pas de précédents ni de préjudice au voisinage.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par le conseiller Réjean Desjardins d'accepter la demande de dérogation relative à la construction d'un garage de grande envergure.

ADOPTÉE

2022-08-3152 OCTROI D'UN CONTRAT D'UN URBANISTE AGRÉÉ CONTRACTUEL.

ATTENDU que lors de la dernière assemblée nous avons annoncé l'embauche d'un urbaniste agréé à contrat.

EN CONSÉQUENCE il est résolu par le conseiller Réjean Desjardins à l'unanimité d'octroyer le contrat à monsieur Marc Chicoine urbaniste agréé.

ADOPTÉE

2022-08-3153 RÉSOLUTION DE TOLÉRANCE SUR L'EMPLACEMENT D'UN GARAGE SITUÉE AU 489 ROUTE 309 SUD.

ATTENDU qu'il a eu une construction d'une résidence en 1983 sous permis.

ATTENDU qu'a peu près au même moment, un garage à été construit mais sans permis.

ATTENDU que celui-ci n'a pas été construit en respect avec les marges de recul en vigueur.

CONSIDÉRANT que ce garage n'est pas admissible au processus de dérogation mineure, celui-ci ayant été construit sans permis.

CONSIDÉRANT que la municipalité a un pouvoir de tolérance pour la durée du mandat du conseil municipal en fonction.

CONSIDÉRANT que l'emplacement du garage ne représente aucun danger pour la sécurité publique.

EN CONSÉQUENCE le conseil municipal a résolu à l'unanimité d'accepter d'émettre une résolution de tolérance face au positionnement du bâtiment accessoire en cause.

ADOPTÉE

2022-08-3154 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT 316 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES.

ATTENDU que la Municipalité doit faire un schéma de couverture de risque et que celle-ci doit se conformer à celui-ci.

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal a résolu à l'unanimité de déposer le projet d'un règlement sur la prévention des incendies.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il a eu période de questions à 19h30.

2022-08-3155 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité, de lever la séance. Il est 19h53

ADOPTÉE

(Signé) Pierre Gagné _____
Pierre Gagné
Maire

(Signé) Maude Tourangeau _____
Maude Tourangeau
DG/greffière-trésorière